



Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 8
Conseillers votants : 9
Quorum : 8

Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20251028-2025-65-DE
Date de télétransmission : 30/10/2025
Date de réception préfecture : 30/10/2025

COMMUNE d'ECKWERSHEIM

EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE du MARDI 28 OCTOBRE 2025 A 19:30

Sous la présidence de M. Camille BADER, Maire

Le MARDI 28 OCTOBRE 2025 A 19H30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille, BILGER Lily, DECHAUX Nicolas, MARTINI Camille, KLEIN Monique, OSWALT Pascal, STRUB Alexandre, RENARD Anne,

Membres absents : BORNERT Julien, KLEIN Olivier, MOURER Isabelle, BAUER Fabien, BILGER Thomas, LOEHR Nathalie, SPANO Georges

Procurations : KLEIN Olivier donne procuration à STRUB Alexandre

Secrétaire de séance : BILGER Lily

2025.44 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23.07.2025

Le procès-verbal de la séance du 23 juillet 2025 a été approuvé à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme
Camille BADER, Maire





Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 8
Conseillers votants : 9
Quorum : 8

Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20251028-2025-66-DE
Date de télétransmission : 30/10/2025
Date de réception préfecture : 30/10/2025

COMMUNE d'ECKWERSHEIM

EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE du MARDI 28 OCTOBRE 2025 A 19:30

Sous la présidence de M. Camille BADER, Maire

Le MARDI 28 OCTOBRE 2025 A 19H30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille, BILGER Lily, DECHAUX Nicolas, MARTINI Camille, KLEIN Monique, OSWALT Pascal, STRUB Alexandre, RENARD Anne,

Membres absents : BORNERT Julien, KLEIN Olivier, MOURER Isabelle, BAUER Fabien, BILGER Thomas, LOEHR Nathalie, SPANO Georges

Procurations : KLEIN Olivier donne procuration à STRUB Alexandre

Secrétaire de séance : BILGER Lily

2025.45- ADHESION A LA NOUVELLE CONVENTION PASS'RELLE

Mise en œuvre opérationnelle de la gratuité de la carte Pass'relle par renouvellement de la convention Pass'relle actualisée

Par délibération du 28 mars 2025, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a approuvé le projet de gratuité de l'abonnement Pass'relle, matérialisé par une carte unique permettant d'emprunter des documents dans toutes les médiathèques et bibliothèques du réseau.

La gratuité des services associés à la carte Pass'relle sera ainsi applicable à compter du 1^{er} janvier 2026 pour les communes situées dans l'Eurométropole qui approuveront la convention Pass'relle actualisée, objet de la présente délibération.

La convention Pass'relle, dans sa version approuvée par le Conseil de la Communauté Urbaine de Strasbourg du 27 septembre 2007, sera caduque à compter du 31 décembre 2025. Une nouvelle convention Pass'relle, intégrant le principe de la gratuité a été approuvée en Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg le 27 juin 2025.

Les évolutions proposées dans le cadre de la nouvelle convention.

La gratuité de l'abonnement Pass'relle supprime, de fait, le dispositif financier de versement des recettes des communes à l'Eurométropole qui structurait la convention Pass'relle précédente.

Dans la continuité de la précédente, la nouvelle convention approuvée par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg prévoit toujours :

- La mise à disposition des cartes physiques Pass'relle par l'Eurométropole aux médiathèques et bibliothèques du réseau, s'inscrivant dans le dispositif de gratuité ;
- L'abonnement des usagers et des usagères dans chaque médiathèque afin de bénéficier de ses services. Il y sera valable un an à partir de la date d'inscription ;

- Aucune incidence sur le fonctionnement des bibliothèques communales, qui conservent leur règlement intérieur et leurs conditions de prêt. Ainsi, les règles en cas de retard ou détérioration des documents sont fixées par chaque établissement ;
- La prise en charge par l'Eurométropole des éléments constituant la communication afférente à l'abonnement Pass'relle.

Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20251028-2025-66-DE
Date de télétransmission : 30/10/2025
Date de réception préfecture : 30/10/2025

Vu les statuts de l'Eurométropole de Strasbourg, notamment les dispositions incluant la commune d'Eckwersheim comme l'une de ses communes membres ;

Vu la délibération du 28 mars 2025 du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg approuvant le projet de gratuité de la carte Pass'relle à compter du 1^{er} janvier 2026

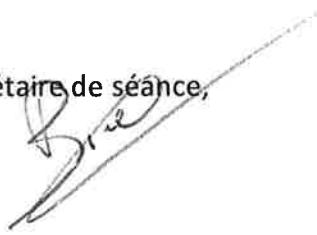
Vu la délibération du 27 juin 2025 du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg approuvant la nouvelle convention Pass'relle

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la nouvelle convention Pass'relle jointe en annexe, qui met en œuvre la gratuité de l'abonnement Pass'relle à compter du 01/01/2026 au sein de la bibliothèque de la commune.
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention et à exécuter toutes les décisions afférentes, y compris de modification de la régie de recettes concernée

Adopté à l'unanimité

Le secrétaire de séance,



Pour extrait conforme
Camille BADER, Maire



MAIRIE D'ECKWERSHEM
67550



COMMUNE d'ECKWERSHEIM

EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 8
Conseillers votants : 9
Quorum : 8

Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20251028-2025-67-DE
Date de télétransmission : 30/10/2025
Date de réception préfecture : 30/10/2025

SÉANCE du MARDI 28 OCTOBRE 2025 A 19:30

Sous la présidence de M. Camille BADER, Maire

Le MARDI 28 OCTOBRE 2025 A 19H30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille, BILGER Lily, DECHAUX Nicolas, MARTINI Camille, KLEIN Monique, OSWALT Pascal, STRUB Alexandre, RENARD Anne,

Membres absents : BORNERT Julien, KLEIN Olivier, MOURER Isabelle, BAUER Fabien, BILGER Thomas, LOEHR Nathalie, SPANO Georges

Procurations : KLEIN Olivier donne procuration à STRUB Alexandre

Secrétaire de séance : BILGER Lily

2025.46- REMBOURSEMENT VELO CLUB D'ECKWERSHEIM – ACHAT AUTOLAVEUSE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Considérant que le Vélo Club d'ECKWERSHEIM a fait l'acquisition d'une autolaveuse afin d'assurer le nettoyage régulier du clubhouse, bâtiment appartenant à la commune et mis à disposition de l'association ;

Considérant que cette initiative contribue à l'entretien et à la préservation des locaux communaux ;

Considérant que le coût total de l'autolaveuse s'élève à 7 559.39 € TTC ;

Considérant la proposition de la municipalité de participer à hauteur de 30 % de l'investissement réalisé par le Vélo Club, soit un montant de 2 300 € ;

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** :

Décide :

1. De remboursement au Vélo Club d'Eckwersheim 2 300 € correspondant à 30 % du coût de l'autolaveuse acquise pour l'entretien du clubhouse communal.
2. D'imputer cette dépense au budget communal –
3. Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme
Camille BADER, Maire



COMMUNE d'ECKWERSHEIM

EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 8
Conseillers votants : 9
Quorum : 8

Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20251028-2025-68-DE
Date de télétransmission : 30/10/2025
Date de réception préfecture : 30/10/2025

SÉANCE du MARDI 28 OCTOBRE 2025 A 19:30

Sous la présidence de M. Camille BADER, Maire

Le MARDI 28 OCTOBRE 2025 A 19H30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille, BILGER Lily, DECHAUX Nicolas, MARTINI Camille, KLEIN Monique, OSWALT Pascal, STRUB Alexandre, RENARD Anne,

Membres absents : BORNERT Julien, KLEIN Olivier, MOURER Isabelle, BAUER Fabien, BILGER Thomas, LOEHR Nathalie, SPANO Georges

Procurations : KLEIN Olivier donne procuration à STRUB Alexandre

Secrétaire de séance : BILGER Lily

2025.47- CREATION D'UN EMPLACEMENT DEDIE AUX CAVURNES DANS LE CIMETIERE COMMUNAL – FIXATION DES TARIFS DE CONCESSION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la demande urgente d'un administré souhaitant inhumer son enfant dans une cavurne, la commune a décidé, en réponse à cette situation particulière et douloureuse, de dédier un emplacement spécifique aux cavurnes dans le cimetière communal.

Il est rappelé que :

Une cavurne est une petite construction funéraire, généralement en granit ou en béton, installée en pleine terre dans un cimetière, permettant de recevoir une ou plusieurs urnes cinéraires. Elle constitue une alternative à la case de columbarium ou à la dispersion des cendres.

Conditions d'installation :

- La commune met à disposition l'emplacement destiné à accueillir les cavurnes.
- La fourniture, la pose, l'aménagement et l'entretien de la cavurne sont à la charge exclusive des concessionnaires.
- Les dimensions autorisées pour chaque emplacement sont fixées à 80 cm x 80 cm.
- Le choix de la plaque d'identité est libre.

Afin d'harmoniser la tarification et de ne pas créer de disparité entre les différentes formes d'inhumation, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer aux emplacements de cavurnes les mêmes tarifs que ceux en vigueur pour les concessions traditionnelles en pleine terre, à savoir :

- 153 € pour une concession de 15 ans
- 306 € pour une concession de 30 ans

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la création d'un espace dédié aux cavernes dans le cimetière communal.
- **APPLIQUE** les tarifs suivants pour la concession de l'emplacement :
 - 153 € pour 15 ans
 - 306 € pour 30 ans.

Le secrétaire de séance,



Pour extrait conforme
Camille BADER, Maire





COMMUNE d'ECKWERSHEIM

EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 8
Conseillers votants : 9
Quorum : 8

Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20251028-2025-69-DE
Date de télétransmission : 30/10/2025
Date de réception préfecture : 30/10/2025

SÉANCE du MARDI 28 OCTOBRE 2025 A 19:30

Sous la présidence de M. Camille BADER, Maire

Le MARDI 28 OCTOBRE 2025 A 19H30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille, BILGER Lily, DECHAUX Nicolas, MARTINI Camille, KLEIN Monique, OSWALT Pascal, STRUB Alexandre, RENARD Anne,

Membres absents : BORNERT Julien, KLEIN Olivier, MOURER Isabelle, BAUER Fabien, BILGER Thomas, LOEHR Nathalie, SPANO Georges

Procurations : KLEIN Olivier donne procuration à STRUB Alexandre

Secrétaire de séance : BILGER Lily

2025.48- DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire rappelle que la société ECT a formulé une offre de concours financière afin de compenser certains impacts relatifs à l'aménagement d'un parc environnemental et sportif.

Cette offre, acceptée par le conseil municipal, nécessite l'ouverture des crédits spécifiques afin de pouvoir procéder à son encaissement comptable.

Il convient donc d'adopter une décision modificative au budget afin d'ajuster les prévisions budgétaires et permettre la perception effective de cette recette.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

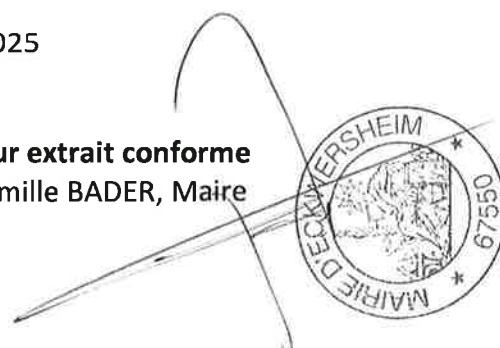
DEPENSES		RECETTES	
Opération d'ordre 041 - 2128	50.000 €	Opération d'ordre 041 – 1328	50.000 €
TOTAL	50.000 €	TOTAL	50.000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE la décision modificative n°2 sur l'exercice 2025

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme
Camille BADER, Maire





Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 8
Conseillers votants : 9
Quorum : 8

Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20251028-2025-70-DE
Date de télétransmission : 30/10/2025
Date de réception préfecture : 30/10/2025

COMMUNE d'ECKWERSHEIM

EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE du MARDI 28 OCTOBRE 2025 A 19:30

Sous la présidence de M. Camille BADER, Maire

Le MARDI 28 OCTOBRE 2025 A 19H30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille, BILGER Lily, DECHAUX Nicolas, MARTINI Camille, KLEIN Monique, OSWALT Pascal, STRUB Alexandre, RENARD Anne,

Membres absents : BORNERT Julien, KLEIN Olivier, MOURER Isabelle, BAUER Fabien, BILGER Thomas, LOEHR Nathalie, SPANO Georges

Procurations : KLEIN Olivier donne procuration à STRUB Alexandre

Secrétaire de séance : BILGER Lily

2025.49- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le maire informe que plusieurs associations ont formulé une demande de soutien financier pour des besoins spécifiques.

Après examen des demandes et en fonction de l'intérêt communal des actions menées, il est proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

1- SOUVENIRS FRANÇAIS – 300 € - Remboursement d'une prise en charge d'une tombe

2- RADIO KOMODO – 150 € - Subvention annuelle

3- LES AMIS DE LA PECHE- 200 € - Dans le cadre du concours de pêche

4- JEUNES SAPEURS-POMPIERS – 300 € - Subvention annuelle

5- CONSEIL PRESBYTERAL – 800 € Travaux de dallage effectués devant l'église

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE les subventions mentionnées ci-dessus.

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme
Camille BADER, Maire





Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 8
Conseillers votants : 9
Quorum : 8

Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20251028-2025-64-DE
Date de télétransmission : 30/10/2025
Date de réception préfecture : 30/10/2025

COMMUNE d'ECKWERSHEIM

EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE du MARDI 28 OCTOBRE 2025 A 19:30

Sous la présidence de M. Camille BADER, Maire

Le MARDI 28 OCTOBRE 2025 A 19H30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille, BILGER Lily, DECHAUX Nicolas, MARTINI Camille, KLEIN Monique, OSWALT Pascal, STRUB Alexandre, RENARD Anne,

Membres absents : BORNERT Julien, KLEIN Olivier, MOURER Isabelle, BAUER Fabien, BILGER Thomas, LOEHR Nathalie, SPANO Georges

Procurations : KLEIN Olivier donne procuration à STRUB Alexandre

Secrétaire de séance : BILGER Lily

5. Institutions et vie publique

5.2 fonctionnements des assemblées

2025.43 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Pour assurer cette fonction lors de la séance d'aujourd'hui, le conseil municipal propose de désigner Mme LILY BILGER.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Mme Lily BILGER comme secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme
Camille BADER, Maire

